

Rapport de réunion du conseil communal du 15.07.2020

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Claude AREND, Guy BINGEN, Yves GAFFINET, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Marc JACOBY, Claudio MONGELLI, conseillers

Excusé(e) : Michèle HANSEN-HOULLARD

Séance publique

Monsieur le bourgmestre salue tout le monde et communique la date du prochain conseil communal qui se tiendra le 30.9.2020. Il demande aux conseillers de bien vouloir signer toutes les conventions d'aujourd'hui à la fin de la séance pour ne pas retarder la procédure due à une absence pour des vacances estivales.

Point 1 : Désignation local pour la tenue des séances du conseil communal

Même si l'état de crise sanitaire a cessé, il est plus prudent de continuer à tenir les séances du conseil communal dans une salle adaptée aux recommandations sanitaires du gouvernement. Le bourgmestre interroge l'assemblée si on continue de tenir les séances dans le HSP (Centre Sportif Romain Schroeder).

Le conseil communal approuve cette décision par vote unanime.

Point 2 : Correspondance

Suite à la demande par le conseiller Gaffinet dans la séance du 27.5.20 si c'est possible de recevoir un résumé du budget avec toutes les modifications y apportées, le bourgmestre est heureux d'annoncer que le ministère nous a envoyé maintenant un relevé avec tous les ajouts lequel sera distribué à tous les conseillers comme aide-mémoire.

Point 3 : Questions écrites au collège échevinal

Question émanant de la LSAP

[*Aschreiwungen Maison Relais fir d'Rentrée 2020/21*](#)

Den 1. Juli am Nomëtteg ass eng E-Mail vun der Maison Relais un d'Elteren gaangen fir d'Kanner anzeschreiwen an dat bis spëtstens den 3. Juli, also net mol 3 Deeg Zäit. Den 3. Juli am Laf vum Dag ass nach eng E-Mail vun der MR ukomm, mam Message, dass wann een net am Délai d'Aschreiwung eragëtt, d'Kanner hier Prioritéit verléieren.

- Wéi vill Elteren hunn dës E-Mail „verpasst“ an konnten hier Kanner net am Délai vun 3 Deeg aschreiwwen? Sinn dowéinst ënner Ëmstänn Kanner elo benodeelegt?
- Firwat ass déi E-Mail fir d'Aschreiwungen sou spët erausgaangen?

- Wéini kréien d'Elteren eng definitiv Äntwert op hier Kanner an der MR ugeholl sinn?
- Wéi steet de Schäfferot zu dëser Methode, mat kuerzen Délaïen d'Elteren onnéideg ënner Drock ze setzen?

Yves Gaffinet

Guy Bingen

Monsieur Gaffinet demande combien de parents n'ont pas reçu cet email du 1.7 respectivement 3.7 et est-ce qu'il y a eu des problèmes lors de l'inscription des enfants ?

Le bourgmestre lui répond qu'au début il n'a pas bien compris la question posée, vu qu'en date du 20.4.2020 un email a déjà été envoyé aux parents leurs rappelant les nouvelles procédures d'inscription pour la rentrée scolaire 2020-2021. Lui-même est concerné avec un enfant. Le 12.6 un autre email a été adressé aux parents. Par contre, effectivement, lui-même n'a pas reçu d'email début juillet. Il va attendre 2 semaines, le temps qu'il faudra éventuellement pour finaliser les inscriptions, avant de demander des renseignements et explications au personnel de la maison relais. S'il existe maintenant un enfant qui a manqué le délai d'inscription car les parents n'ont pas reçu cet email du 1.7, ils sont priés de s'adresser au collège échevinal. Il souligne que l'année passée le personnel de la maison relais a fait un très grand effort pour accepter tous les enfants souhaitant fréquenter la maison relais, même si les plages horaires ne correspondaient pas toujours aux préférences des parents. On va faire de la sorte que cette année également tous les enfants peuvent être acceptés.

Point 4 : Approbation heures de fermeture des magasins de détail 2021

Le bourgmestre informe qu'à part les stations d'essence, les cafés et restaurants, l'heure de fermeture normale est fixée à 20h comme dans le passé.

Vote : unanime.

Point 5 : Approbation « Nuits blanches 2021 »

Monsieur Beissel informe que pour l'année 2021 il s'agit des kermesses des 3 villages, la fête nationale, réveillon et st. Sylvestre 2021.

Vote : unanime.

Point 6 : Approbation convention entre parties avec M. Raus Serge

Monsieur Carlo Raus s'abstient du vote et quitte la salle pour ce point de l'ordre du jour.

Monsieur le bourgmestre informe les conseillers que dans le cadre du chantier à Aspelt dans la « Péiter vun Uespelt-Strooss » une piste provisoire a du être aménagée pour les habitants de cette rue, et cette « rue » a été aménagée sur le terrain de monsieur Raus. Il s'agit d'une surface de 0,15 ha sur laquelle le fermier a actuellement une perte de récolte. Avec le soutien de l'ASTA le collège échevinal a établi cette convention pour dédommager le fermier.

Monsieur Gaffinet demande pourquoi cette convention a été faite si tard, puisque le chemin provisoire existe depuis janvier-février 2020 ?

Le bourgmestre lui répond qu'on avait l'accord oral de monsieur Raus. Là-dessus on a contacté l'ASTA pour nous aider à calculer le juste prix et établir la convention et à cause de COVID le projet a eu retard.

Le conseil communal décide par vote unanime d'approuver cette convention du 18 juin 2020.

Point 7 : Approbation convention avec Kierchefong (mise à disposition Eglise Aspelt)

Le bourgmestre explique qu'il s'agit du Fonds de gestion des édifices religieux qui loue de la commune l'église d'Aspelt. Le ministère nous a communiqué la procédure à observer, à l'instar des autres communes qui sont dans le même cas de figure. La durée est fixée à 9 ans. A la fin, cette location peut toujours être renouvelée ou annulée. Comme indemnité annuelle la commune touche 1000€.

Monsieur Gaffinet demande, si la commune veut organiser un concert dans « son » église il faut qu'elle demande l'approbation du Fonds de gestion ? Le bourgmestre confirme que c'est défini dans la convention que, si la commune veut organiser des manifestations dans l'église, il faudra faire une demande auprès du Fonds.

Vote : unanime.

Point 8 : Approbation convention avec Kierchefong (cession parcelles adjacentes à l'église d'Aspelt)

Le Fonds de gestion des édifices religieux met à disposition gratuitement à la commune les 2 parcelles, pour que la commune soit le propriétaire de tout le bâtiment. Il s'agit de la sacristie et le petit bâtiment juste à côté, ainsi que de l'entrée principale de l'église avec les escaliers y montant.

Vote : unanime.

Point 9 : Approbation convention avec Kierchefong (accès aux églises de Frisange et Hellange)

Le bourgmestre explique que les cimetières autour des églises ont été attribués à la commune. Suite à cela, le Fonds de gestion des édifices religieux est propriétaire de 2 bâtiments qui sont entourés par des terrains appartenant à la commune. La convention autorise les gens à traverser le terrain de la commune pour se rendre à l'église.

Vote : unanime.

Point 10 : Château d'eau Hellange : classement comme monument national

Après une entrevue sur place d'il y a quelques années avec le secrétaire d'état d'antan, monsieur Guy Arend, on était arrivé à la conclusion que le vieux château d'eau devrait être conservé. Il fallait d'abord savoir si c'est possible de restaurer la tour, et combien cela va coûter. Le Service des sites et monuments nationaux (SSMN) nous a présenté maintenant un devis de +/-

600.000€ et nous communiqué leur volonté de subventionner le projet avec 50%. Vu que le SSMN subventionnera le projet, il veut d'abord relancer la procédure de classement qui a été interrompue fin 2017.

Le conseiller Bingen pose la question si dans le devis l'illumination de la tour par après est inclus. Le bourgmestre fait un signe de tête négatif. Monsieur Bingen demande si c'est possible d'inclure encore l'illumination dans le devis, car c'est dommage de restaurer la tour et de ne pas la montrer finalement. Monsieur Beissel fait remarquer que dernièrement il y a eu des remarques négatives concernant l'illumination de bâtiments, car ceci est considéré comme pollution lumineuse.

Le conseil communal approuve le classement comme monument national avec 8 voix pour et 2 abstentions (M. Jacoby et M. Arend)

Point 11 : Restauration château d'eau Hellange : création de deux articles budgétaires

Le bourgmestre explique, que la restauration est devenue réalité plus vite que pensé, et que dans le budget aucun article n'était prévu à cet effet. Ainsi nous devons créer 2 articles : 1 article pour dépenser l'argent et 1 article pour toucher le subside de l'Etat. Il s'agit de l'article n°4/838/221311/20018 « Restauration château d'eau Hellange » qui est doté de la somme de 150.000€, et de l'article n°1/838/221311/20018 « Subvention de l'état pour la restauration château d'eau Hellange » pour y imputer la participation du Ministère de la Culture, à savoir 50% de la dépense totale. La commune est le propriétaire de la tour et devient logiquement le maître d'ouvrage. Forcément nous finançons la totalité et par après nous obtenons notre subside. La dépense supplémentaire est financée par le boni du compte 2020.

Monsieur Jacoby exprime les préoccupations de la CSV au sujet de la restauration du château d'eau. Le maire précise que, dans un prochain conseil communal un devis en bonne et due forme de la firme qui s'occupe de la restauration sera présenté en détail aux conseillers et appelle les conseillers de voter.

Le conseil communal approuve ce point de l'ordre du jour avec 8 voix pour et 2 abstentions (M. Jacoby et M. Arend)

Après le vote, l'échevin Raus demande encore la parole. D'abord il résume les différentes étapes sur x-années que la restauration du château d'eau a parcouru pour finalement aboutir dans une réussite. Ensuite il veut remercier spécialement quelques personnes impliquées dans ce projet qui ont contribué d'une façon significative à la réussite de ce plan.

Point 12 : Augmentation crédit ordinaire

Le maire parle du poste n°3/630/612200/99001 « service d'entretien et de réparation du réseau d'eau potable » qu'il faudrait augmenter de 50.000€. Il explique qu'il s'agit de travaux imprévus et de fuites d'eau. Les dépenses supplémentaires seront financées par le boni du compte 2020.

Là-dessus le conseiller Arend demande s'il est prévu aussi de payer une analyse pour trouver la ou les fuites d'eau ? Le bourgmestre répond par l'affirmative à sa question et donne des détails ce que le collège échevinal a déjà entrepris pour en remédier.

Vote : unanime.

Point 13 : Questions orales au collège échevinal

1) Question orale posée par le conseiller GAFFINET:

Depuis la 2^e rentrée scolaire le nouveau Kiss & Go a ouvert, le chantier de la nouvelle mairie a commencé également et beaucoup de parents ont choisi un nouveau chemin le long de l'annexe de la maison relais pour se rendre à l'école avec leurs enfants. Ceci est chaotique et dangereux. Est-ce que le personnel communal peut réfléchir pendant l'été à une autre solution pour amorcer cette situation ?

Le bourgmestre BEISSEL affirme qu'il s'est rendu compte de la situation. Le collège échevinal a déjà eu des entrevues avec le service technique et essayé d'y remédier avec des barrières mais sans trop de succès. Pour la rentrée scolaire d'automne on va dessiner des couloirs de circulation, rappeler par un dépliant les règles à respecter par les parents ainsi que rendre attentif sur le fait qu'on peut garer sa voiture également sur les parkings autour de l'annexe du Biergercenter jusqu'en haut près du hall sportif et éviter ainsi que tous les parents utilisent le Kiss & Go.

2) Question orale posée par le conseiller GAFFINET:

Des traits ont été dessinés au sol pour démarquer où la cour de récréation commence et jusque où les parents peuvent avancer. Ce n'est pas très clair pour les piétons qui veulent se rendre près de l'école maternelle. Est-ce qu'on peut encore une fois rappeler aux parents le chemin approprié à utiliser pour respecter les consignes ?

Le bourgmestre BEISSEL explique que ceci était le souhait du personnel de l'école pour que les gens ne traversent pas la cour.

3) Question orale posée par le conseiller GAFFINET:

Est-ce qu'une commission scolaire est prévue avant la rentrée scolaire ?

Monsieur BEISSEL dit que normalement c'est le comité d'école qui prend l'initiative et demande une commission scolaire, mais il va alors proposer une date au comité d'école. Le bourgmestre profite pour rendre attentif aussi sur le fait qu'on est en train de renouveler une partie des fenêtres de l'école mais qu'on essaie de trouver des salles de classe qui peuvent être utilisées déjà le 1^{er} septembre pour organiser les cours de rattrapage organisés par le MEN.

4) Question orale posée par le conseiller GAFFINET :

Est-ce que la place devant le château d'Aspelt est aménagée entièrement avec des pavés ? Si oui, il faudra prévoir éventuellement un couloir pour les personnes à mobilité réduite.

Le BOURGMESTRE répond qu'effectivement il y aura un couloir avec un revêtement du sol autre qu'avec des pavés.

5) Question orale posée par le conseiller GAFFINET :

En décembre 2019 on a discuté dans la commission sportive et culturelle à propos du règlement des subsides. Est-ce que dans le futur proche ce règlement sera présenté et voté dans le conseil communal ?

Monsieur BEISSEL affirme cela. La crise sanitaire COVID a retardé tout puisque le rassemblement de personnes était prohibé.

6) Question orale posée par le conseiller AREND :

Est-ce que dans notre école la liste du personnel scolaire est complète ? Est-ce qu'on n'a plus

besoin de voter encore une fois des personnes, vu que la prochaine réunion du conseil communal est planifiée seulement pour le 30 septembre ?

Le MAIRE lui répond par oui. Le conseil communal n'a plus besoin de se soucier de quelque chose, maintenant c'est le ministère qui doit finaliser la procédure !

7) Question orale posée par le conseiller AREND :

Est-ce que les panneaux en bois autour du chantier de la nouvelle mairie restent dans l'état brut, où est-ce que la jeunesse des villages pourra valoriser la protection visuelle ?

Monsieur BEISSEL dit avoir eu déjà la même idée. En fait c'était prévu comme passe-temps pendant les grandes vacances, mais encore à cause de COVID tout a changé. On va voir maintenant avec la rentrée scolaire en septembre si on a le droit de se rassembler à nouveau et si oui par combien de personnes. Nous allons embellir les panneaux en bois.

Le maire profite aussi pour informer les conseillers que des caméras seront installées pour documenter l'avancement des chantiers de la nouvelle commune à Frisange et du château d'Aspelt, pour éviter que les habitants intéressés circulent autour du chantier. Ainsi tout le monde peut regarder par internet l'état des lieux.

8) Information donnée par l'échevin RAUS au sujet du Energy Day à Mondorf-les-Bains : le déroulement du Energy Day pour cette année a été malheureusement annulé hier par la commune de Mondorf à cause des mesures COVID.

Le bourgmestre rappelle à l'assemblée de bien vouloir penser à signer les conventions avant de quitter la salle et lève la séance.